

ARRÊTÉ TEMPORAIRE CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT RUE CHARLES DE GAULLE ENTRE LE ROND-POINT DE L'ÉTOILE ET LA RUE DU CHANTIER D'HÉRUBÉ

Article 1 : A compter de la publication du présent arrêté et ce jusqu'au 14 avril 2023, la société SIORAT SECTEUR NORMANDIE est autorisée, pour le compte de la CU GPS&O, à réaliser les travaux de réaménagement du quartier de la Gare, avenue Charles de Gaulle, dans sa partie comprise entre le rond-point de l'Étoile et la rue du Chantier d'Hérubé.

...

Début des travaux
17/03/2023
Fin des travaux
14/04/2023
Documents
[arr-23-046](#)